

Règlement des activités pour la section Ecole de natation

(à lire et conserver)

1) **Assiduité:** L'apprentissage de la natation est effectué en groupe, une bonne assiduité est indispensable pour progresser, ne pas l'oublier.

2) **Dans les vestiaires :** Il est rappelé que l'USSE natation n'est légalement responsable de la surveillance des enfants **que pendant la durée des cours**. Avant et après ceux-ci, les enfants seront sous la surveillance unique des parents.

Organisation des vestiaires – Consignes à respecter:

Groupes du Samedi : Déshabillage dans le local club (qui se situe à droite après la caisse et avant le vestiaire messieurs). Les enfants devront laisser leurs affaires dans celui-ci pendant toute la durée de la séance afin d'éviter tout risque de vol. Le MNS en charge du groupe viendra chercher les enfants dans le local en début de cours et les y ramènera en fin de cours.

Groupes du mercredi de 13 H 45 à 16 H 45 : Déshabillage dans les vestiaires Dames et Messieurs **selon le sexe du parent** qui amène (les Messieurs dans le vestiaire messieurs, les Dames chez les dames), **le sexe de l'enfant amené importe peu**.

Les parents pourront laisser les affaires dans les vestiaires mais devront regrouper celles-ci dans un sac afin d'éviter tout échange malencontreux. Une fois prêt, l'enfant devra accéder au bord du bassin par les douches et venir s'asseoir auprès de ses camarades. A partir de ce moment-là et pendant toute la durée de la séance, il sera alors sous responsabilité d'un M.N.S. qui le ramènera à ces mêmes douches en fin de séance.

Les parents ne devront pas pénétrer sous les douches en étant chaussés et n'auront autorisation de pénétrer sur le bord du bassin que pour communiquer éventuellement avec le M.N.S. en début ou fin de séance, ceci bien sûr à l'exception des 3 journées portes ouvertes du club qui se dérouleront les semaines **précédant les vacances scolaires de Noël, de printemps et d'été**. Si nécessaire, les parents pourront toutefois demander un rendez-vous aux éducateurs s'occupant de leurs enfants.

3) **Passage des tests:** Un diplôme sera remis lors de la dernière séance aux enfants de l'école de natation afin d'attester du niveau atteint en fin d'année.

4) **Le port du bonnet est obligatoire** à chaque séance. Nous vous conseillons de les talquer pour qu'ils durent plus longtemps et soient plus faciles à enfiler.

5) **Factures, résiliation, remboursements**

Factures : elles vous seront remises sur demande à johnymacaire@cegetel.net à partir du 01 novembre (exceptionnellement avant, si cela s'avérait urgent). **Attention :** la réception d'une facture implique la renonciation au droit de remboursement prévu ci-dessous.

Remboursement de cotisation : Toute inscription à l'USSE-Natation est considérée comme définitive. Toutefois, compte tenu des incertitudes pesant sur l'année à venir, le 2^{ème} chèque ne sera encaissé qu'à la date du 17 janvier au plus tôt. Les adhérents pourront alors demander à annuler celui-ci en envoyant une demande écrite par mail à cet effet.

Attention : l'adhésion à la section est annuelle. Elle ouvre le droit de participer à une séance hebdomadaire encadrée par un éducateur diplômé. Cette adhésion ne garantit pas un nombre de séances prédéterminées par an (qui est variable selon les jours fériés et fermetures exceptionnelles de piscine) mais uniquement une périodicité de fréquentation correspondant à l'année scolaire (de septembre à juin). L'USSE ne rembourse donc pas les séances non effectuées.